



NOS GARANTIES COMMERCIALES GRATUITES

Tous nos produits ont été testés pour un usage en environnement domestique et répondent à nos strictes exigences de qualité et durabilité. NATURE ET PUR vous offre une garantie de 20 ans sur les matelas et sommiers, ainsi qu'une garantie de 10 ans sur les couettes, oreillers et tous autres produits de confort. Cette garantie couvre la réparation ou le remplacement du produit si un défaut de fabrication des matériaux apparaît pendant toute la période de garantie offerte à compter de la date d'achat. La garantie sur les produits NATURE ET PUR ne s'applique que dans le cadre de l'achat chez un distributeur agréé.

Quelle est la durée de validité de la garantie ?

La garantie sur les composants des matelas et sommiers est valable vingt (20) ans à compter de la date d'achat chez votre distributeur agréé NATURE ET PUR. L'original de la facture ou du bon de livraison est exigé comme preuve de l'achat. Conformément à l'art. L.211-16 du Code de la consommation, toute période d'immobilisation du produit, pour une remise en état couverte par la garantie, d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir à la date de la demande d'intervention du consommateur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. La garantie s'applique aux matériaux et accessoires remplacés ou réparés durant la période de garantie, dans la limite de la période de garantie restant à courir à compter du jour du remplacement ou de la réparation. Le remplacement du produit défectueux n'a pas pour conséquence de prolonger la durée initiale de garantie.

Qu'est-ce qui est couvert dans le cadre de cette garantie ?

La garantie s'applique aux produits neufs vendus sous la marque NATURE ET PUR. La garantie couvre la réparation ou le remplacement du produit si un défaut de fabrication des matériaux apparaît pendant toute la période de garantie offerte à compter de la date d'achat, dans les composants suivants, dans le cadre d'un usage domestique uniquement :

Le noyau en mousse dans les matelas en mousse, le noyau en mémoire de forme dans les matelas à mémoire de forme, le cadre métallique et les lattes dans les sommiers à lattes, le moteur électrique dans les sommiers électriques. Tout défaut de construction ou de fabrication couvert dans les termes et conditions de cette garantie doit être signalé à NATURE ET PUR dans les meilleurs délais suivant sa découverte afin de prévenir toute aggravation du défaut (voir aussi « Rappel des dispositions légales »).

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie.

La garantie relative aux Matelas, Oreillers et Accessoires de Confort NATURE ET PUR ne couvre pas l'augmentation normale de la souplesse du matériau et/ou la diminution de la reprise lente de sa forme qui n'affecte pas les propriétés d'allègement de la pression. La garantie ne couvre pas les défauts et altérations physiques de la matière qui provoquent l'apparition d'une empreinte sur le matériau NATURE ET PUR. Compte tenu du processus de fabrication des produits NATURE ET PUR, des variations minimales peuvent survenir entre les produits. La garantie relative aux Sommiers ne couvre pas l'apparition de bruit, grincement, crissement, n'altérant pas ses fonctions, liée à :

Une usure normale par un manque d'entretien et d'utilisation, une mauvaise utilisation, des variations brutales de température, un entreposage en milieu humide ou des chaleurs sèches excessives. La garantie ne s'applique pas aux produits qui ont été mal stockés ou montés, qui ont subi une mauvaise utilisation ou une modification, qui ont été nettoyés avec de mauvaises méthodes ou produits, aux produits qui ont été utilisés de manière inappropriée ou subi un usage abusif, qui ont par exemple été utilisés à l'extérieur ou dans un

environnement humide. La garantie ne couvre pas l'usure normale tant qu'elle n'affecte pas l'usage ou la sécurité du produit au quotidien, ni les dommages causés par, entre autres, le vol, la chute ou le choc d'un objet, l'incendie, la décoloration à la lumière, les brûlures, l'humidité ou la chaleur sèche excessive, les coupures, les éraflures, l'apparition de forme de moisissure, champignon, toute imprégnation par un liquide, ou les dommages engageant la responsabilité d'un tiers ou résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive.

Sont exclus de la présente garantie : Tous les outils, tissus et revêtement (incluant le bouclage provoqué par le frottement), si le produit NATURE ET PUR a été mouillé ou trempé, le matériau NATURE ET PUR absorbe les liquides. Il est alors difficile de le sécher et cela endommage de façon permanente les propriétés du matériau, si le produit a été roulé, déformé, etc... à des températures autres que la température ambiante (18-22°C), si le produit a été souillé et ne respecte pas les règles d'hygiène et d'entretien indiquées sur les étiquettes.

Que fera NATURE ET PUR pour remédier au problème ?

Dans le cadre de cette garantie, NATURE ET PUR examinera le produit. Si après vérification, et hormis mise en oeuvre de la garantie légale, NATURE ET PUR conclut que votre réclamation est couverte par la présente garantie, NATURE ET PUR procédera à la réparation du produit défectueux, ou à son remplacement par le même article ou par un article de qualité comparable. En cas de mise en oeuvre de la présente garantie, NATURE ET PUR prendra en charge les frais de réparation, de pièces de rechange, de main-d'oeuvre et de déplacement du personnel à domicile que le service implique, dans la mesure où le produit est accessible à la réparation sans coût supplémentaire. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux réparations effectuées sans autorisation de NATURE ET PUR. Si l'article n'est plus vendu chez votre distributeur agréé ou ne fait plus partie de la gamme NATURE ET PUR, NATURE ET PUR proposera un article de remplacement approprié équivalent qui remplit les mêmes fonctions et offre un niveau de qualité identique. NATURE ET PUR s'engage à tout mettre en oeuvre pour apporter une solution rapide et satisfaisante dans le cadre de cette garantie commerciale mais ne saurait être tenu pour responsable des cas de force majeure, tels que définis par la jurisprudence, susceptibles d'empêcher l'application correcte de la garantie. Si vous avez des questions sur les conditions d'application et pour la mise en oeuvre de la présente garantie, reportez-vous à la section « Comment nous joindre ». La garantie ne couvre pas les dommages indirects ou fortuits.

Conseils d'entretien.

Passer l'aspirateur sur le matelas aide à enlever la poussière et les acariens. C'est la seule méthode recommandée par NATURE ET PUR. En cas de tache sur le matelas, utilisez une solution savonneuse à l'eau froide ou un nettoyeur pour meubles remboursés. Humidifiez à peine le matelas. Le matelas ne doit pas être imprégné d'eau ou de tout autre liquide. Évitez les produits chimiques qui peuvent endommager votre matelas et avoir aussi un effet néfaste sur votre santé. Pensez à aérer vos produits, à l'abri du soleil, de l'eau et de la lune. Hygiène : avec le temps, un vieux matelas accumule de la poussière, des squames de peau et autres déchets organiques dont se nourrissent les acariens. Un entretien régulier du Sommier doit être effectué. En cas de survenance d'un bruit anormal lié à une mauvaise utilisation, des variations brutales de température, ainsi qu'à un entreposage en milieu humide où des chaleurs sèches excessives, nous vous conseillons de graisser et de vérifier le serrage des différents points de fixation et d'articulation du sommier. C'est pourquoi, si nous garantissons tout défaut de fabrication des matériaux sur une période de 20 ans suivant l'achat du produit, nous recom-

mandons toutefois à nos clients de renouveler leur literie tous les 8 à 10 ans pour une meilleure hygiène et pour éviter ainsi l'émergence de problèmes d'allergie, asthme, etc. C'est un investissement raisonnable dans l'amélioration du confort et pour une meilleure hygiène.

Comment nous joindre ?

Contactez le distributeur agréé de la marque NATURE ET PUR pour faire une réclamation dans le cadre de cette garantie. Vous trouverez son adresse et son numéro de téléphone sur votre facture. Il est essentiel de conserver votre preuve d'achat (facture ou bon de livraison). NATURE ET PUR - 5, Rue de Castiglione - 75001 PARIS, ou bien nous joindre par notre site internet www.nature-et-pur.fr.

AUTRES GARANTIES

Rappel des dispositions légales.

« Garantie légale de conformité » (extrait du Code de la consommation).

● Art. L. 211-4. « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. » ;

● Art. L. 211-5. « Pour être conforme au contrat, le bien doit : 1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- Correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- Présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; 2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. Les dispositions qui précèdent ne privent pas l'acheteur du droit d'exercer l'action résultant des vices rédhibitoires telle qu'elle résulte des articles 1641 à 1649 du code civil ou de toute autre action de nature contractuelle ou extra contractuelle qui lui est reconnue par la loi.

● Art. L. 211-12. « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. » ;

« De la garantie des défauts de la chose vendue » (extraits du Code civil).

« Indépendamment de la garantie commerciale, nous assurons, pour le compte de votre vendeur, la garantie de conformité mentionnée aux articles L. 211-4 à L. 211-13 du Code de la Consommation et de celle prévue aux articles 1645 à 1648 (voir ci-dessous) du Code Civil et 2232 du Code Civil ».

● L. 211-9 et L. 211-10 et L. 211-11 Art. L. 211-12. « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. » ;

● Art. 1641. « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

● Art. 1648 (1er alinéa). « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. ».

NATURE ET PUR
5, Rue de Castiglione
75 001 PARIS

Capital 183 000 € - N° ESPB 911 60 986

